



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-03-10

Séance du mercredi 11 mars 2026

---

Date convocation : 3 mars 2026	L'an deux mille vingt-six et le mercredi onze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.
Nombre de membres en exercice 22	<u>Présents</u> : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Régine PESENTI, Emmanuelle NITOT, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.
Présents 19	<u>Pouvoirs</u> : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Dominique PASQUIER à Luc VEYRAT, Véronique TERRANA à Josette VELAY
Votants 21	<u>Secrétaire de séance</u> : Rino BENELLI

---

### Objet : M57 LOTISSEMENT LES ŒILLETS VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

---

Monsieur le Maire présente les réalisations budgétaires de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement Les œillets.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte financier unique.

M. Luc VEYRAT est désigné président de séance pour le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-05-01 du 31 mai 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement Les œillets ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique du lotissement Les œillets pour l'exercice 2025.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Reconnait et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET LOTISSEMENT ŒILLET						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	351 657,74 €	351 657,38 €	0,36 €	0,00 €	0,36 €
	Section d'investissement	0,00 €	327 542,80 €	-327 542,80 €	0,00 €	-327 542,80 €
	Budget total	351 657,74 €	679 200,18 €	-327 542,44 €	0,00 €	-327 542,44 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Budget total</b>		<b>351 657,74 €</b>	<b>679 200,18 €</b>	<b>-327 542,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-327 542,44 €</b>

Le résultat brut global de clôture 2025 du budget annexe lotissement Les œillets est donc de - 327 542,44 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de - 327 542,44 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Rino BENELLI



Le Président de séance,  
Pour le vote du Compte financier unique  
Luc VEYRAT, premier adjoint


